

ÉTAT EXEMPLAIRE DES INSTALLATIONS

Des conteneurs « tenue de chantier » hors zone contrôlée sont à votre disposition pendant les arrêts de tranche.



Ces conteneurs contiennent :

- Le matériel de balisage : poteaux et chaînes
- Le matériel d'identification de chantier : supports pour affichage
- Le matériel de propreté: balai, ramasse poussières, sacs poubelle, bacs à visserie

Chaque conteneur est identifié et le référentiel de tenue de chantier y est apposé. Des informations vous seront données lors de la mise à disposition de ce matériel.

A Gravelines, ces conteneurs sont à votre disposition sur un simple appel au **89999**.

RENTÉE GIP NO

Trois nouvelles sessions de l'Académie des Encadrants Prestataires sont prévues dès la rentrée sur la plaque. Inscrivez-vous dès maintenant auprès de Laetitia à gipnordouest@orange.fr

Flamanville

Module 1 : 11 et 12 octobre
 Module 2 : 25 au 29 octobre
 Module 3 : 15 et 16 novembre

Gravelines

Module 1 : 15 et 16 novembre
 Module 2 : 22 au 26 novembre
 Module 3 : 09 et 10 décembre

Paluel

Module 1 : 17 et 18 janvier
 Module 2 : 07 au 11 février
 Module 3 : 07 et 08 mars

SOMMAIRE +

- ➔ **SUJET DU MOIS**
Prévenir le risque FME
- ➔ **VEILLE REGLEMENTAIRE**
Circulaire du 21 avril 2010
- ➔ **DIVERS**
OEEI
Résultats sécurité
Le levage : examen d'adéquation

Vous souhaitez un accompagnement sur le terrain, une aide dans l'analyse d'accident ou de presqu'accident, une animation ou des supports de causerie ou encore organiser des sessions de formation avec vos intervenants, l'ingénieur sécurité/environnement et l'animatrice QHSE du GIP NO sont à votre disposition. N'hésitez pas à les contacter, elles répondront rapidement à vos demandes.

PRÉVENIR LE RISQUE FME



Zone FME (Foreign Material Exclusion)

Attention aux chutes d'objets : prévenir le risque d'introduction de corps ou de produits étrangers dans les matériels ou circuits.

2 types de risque sont identifiés :

Le risque standard :

Sur le chantier

Les ouvertures doivent être obstruées (« caches » fuchsias)

Le risque FME doit être signalé et les consignes affichées

La zone d'intervention doit être propre et rangée

Si le chantier est suspendu, il est impératif de prendre les dispositions garantissant l'application du maintien en propreté.

Avant fermeture, un contrôle visuel d'absence de corps étrangers doit être formalisé.



Pour les autres parties de l'installation

Toutes les précautions doivent être prises pour :

Ne pas disperser de corps ou produits étrangers vers d'autres parties de l'installation

Protéger le matériel situé à proximité de l'intervention

Eviter le risque d'aspiration par les ventilations

Le risque élevé :

En plus du respect des consignes du risque standard il est important que :

La zone d'intervention à risque FME soit balisée

Son accès soit limité aux seules personnes autorisées

Les conditions d'accès des intervenants soient respectées: fixation sécurisée de l'outillage, des lunettes ...

Les éléments de sécurité soient en place

Un inventaire des matériels entrés et sortis soit réalisé

Le contrôle de propreté avant ouverture soit formalisé



Les piscines BR et BK sont des zones à risque élevé

↳ cette zone est matérialisée

Tout corps ou produit étranger introduit accidentellement dans les matériels ou circuits doit être signalé, même s'il a été récupéré.

RÉSULTATS SÉCURITÉ

Gravelines résultats du mois de juillet

Sécurité :

- 4** evts de plain-pied ou chute suite à un déplacement
- 5** evts avec risque de chute (échafaudage, escabeau, objet de fortune ...)
- 1** evts de manutention de charge
- 2** evts avec risque d'anoxie

Radioprotection :

- 3** C3 dont 2 ont fait l'objet d'une déclaration EIR

Paluel résultats du mois de juillet

Sécurité :

- 2** evts malaise, gêne auditive
- 4** evts au niveau des yeux
- 2** evts d'objet en cours de manipulation
- 1** evt de plain pied

Radioprotection :

- 1** C3

Vigilance

ATTENTION A VOS YEUX.

Meulage ? Usinage ? Poussière ? Soudage ? Risques de projections ou de fouettement de matériel ?
Arc électriques ? Produits chimiques ?
Apprenez à choisir les lunettes adaptées

En cette période de reprise du travail, la vigilance s'impose et les réflexes sécurité sont à se réapproprier

VEILLE RÉGLEMENTAIRE

Rayonnements ionisants

Circulaire du 21 avril 2010

Une circulaire du 21 avril 2010 présente le dispositif réglementaire de protection des travailleurs contre les dangers des rayonnements ionisants. En introduction, elle réprécise les spécificités de la radioprotection en milieu de travail. Elle comprend également 9 fiches thématiques qui détaillent en particulier les obligations de l'employeur et les dispositions relatives à l'information, à la formation et au suivi médical des travailleurs.

LEVAGE



Le levage - Examen d'adéquation

Résultats sécurité de la DPN

Les événements liés au levage sont en augmentation de 25% par rapport au premier trimestre 2009 (mauvais élingage, distances de sécurité non respectées, mauvaise coordination, mauvaise préparation des travaux...)

Rappel des règles fondamentales pour sécuriser vos opérations de levage

- Détenir une autorisation valable de l'employeur pour les conducteurs de grues à tour, engins de chantier télécommandés et engins à conducteurs portés
- Baliser la zone de risque et en interdire l'accès pendant toute la durée de l'opération
- Ne pas circuler ou travailler dans la zone à risque pour les personnes participant ou non à l'opération de levage
- Identifier visuellement le chargé de manœuvre qui doit être présent lors de l'opération de levage

Examen d'adéquation (entre charge levée et matériel utilisé)

Mise en œuvre de la COS 26

Pour toute opération de levage, le formulaire de l'examen d'adéquation doit être renseigné par la personne autorisée sur le chantier.

Celui-ci est en annexe de la COnsigne Sécurité harmonisée (COS 26 - Mise en œuvre de l'examen d'adéquation des moyens de levage).

Documents de référence pour les personnes susceptibles de prendre part aux opérations de levage

- Brochures INRS ED919 « Mémento de l'élingueur » et INRS ED716 « Ponts roulants » ;
- Recommandation CTN R332 « Engins de levage ou de manutention appelés à travailler à proximité de conducteurs électriques nus »
- Norme NF6E 526401 « Gestes normalisés »



PRE JOB BRIEFING :

Avant une opération de levage importante (ex. pont roulant de la salle des machines, pont polaire du BR), je réalise un Pré Job Briefing

A VOS AGENDAS



Flamanville



Paluel

Réunion PdP AT1 :
Jeudi 12 août à 8h30 au CIP

Réunion sécurité AT1:
Tous les mercredis à partir du 18 août (RDV à 11h salle RAT)



Penly



Gravelines

Réunion sécurité AT1 :
tous les mercredis à partir du 11 août (RDV à 10h, bât. J)

Visite sécurité de l'arrêt :
tous les mardis à partir du 11 août (RDV à 15h, bât. J)

CONTACTS

CNPE de Paluel
Pauline POURCHET
02 35 57 60 31 - gipno.paluel@orange.fr

CNPE de Gravelines
Caroline BRUNEAU
03 28 23 89 90 - gipno.gravelines@orange.fr